

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2019-44

L'an deux mille dix-neuf, Le 17 octobre à 19 heures,

Date de convocation: 07/10/2019 Date d'affichage: 30/10/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

<u>Etaient présent(e)s</u>: Sophie MEURDESOIF, Jean DIDIER, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Bernard MOUSSAY, David NOEL, Jean-Pierre FLOUR, Valérie DRANSART, Catherine VANDEKERKHOVE, Michèle CAFFIER, Michèle AUGE, Guy PETIT.

12/19

Excusé(e) avec pouvoirs:

Marie-Françoise LECAILLE (pouvoir à Dominique NAVET),
Michel QUANDALLE (pouvoir à Sophie MEURDESOIF),
Béatrice BOULY (pouvoir à Michel CAFFIER),
Alain FIX (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE),
Bernard GRARE (pouvoir à fabienne PRIMA),
Michel CLABAUT (pouvoir à Guy PETIT),
Jean DIDIER, absent à partir de 19h45 (pouvoir à Bernard MOUSSAY).

7/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 / VIREMENT DE CREDIT EN DEPENSES

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la décision modificative concerne le virement de crédit en investissement.

DÉPOSÉ A LA SOUS-PRÉFECTURE LE 05 DEC. 2019 La commune a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel e.Ticket pour la dématérialisation des tickets de cantine et de garderie.

La facture s'élève à 2 964.00 € TTC

Or, actuellement la somme restante au chapitre 20 : immobilisations incorporelles est de $690.00 \in$.

Il convient donc de procéder au virement des 2 274.00 € manquants prélevés au chapitre 21 : immobilisations corporelles.

Après avoir vérifié les comptes de la Commune, il est possible de procéder au virement de crédit suivant :

Crédit à ouvrir:

| Sens | Section | Chapitre | Article | Objet | Montant |
|------|---------|----------|---------|-------------------|------------|
| D | 1 | 20 | 2051 | Logiciel E.Ticket | 2 274.00 € |

Crédit à réduire :

| Sens | Section | Chapitre | Article | Objet | Montant |
|------|---------|----------|---------|-------------------------|-------------|
| D | l l | 21 | 2152 | Installations de voirie | -2 274.00 € |

Après examen et délibération,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au virement des crédits suivants, sur le budget de la Commune :

Crédit à ouvrir :

| Sens | Section | Chapitre | Article | Objet | Montant |
|------|---------|----------|---------|-------------------|------------|
| D | 1 | 20 | 2051 | Logiciel E.Ticket | 2 274.00 € |

Crédit à réduire :

| Sens | Section | Chapitre | Article | Objet | Montant |
|------|---------|----------|---------|-------------------------|-------------|
| D | 1 | 21 | 2152 | Installations de voirie | -2 274.00 € |

Le Conseil Municipal : les Membres présents. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

> La Capelle-les-Boulogne, Le 17 octobre 2019

> > Le Maire,

DÉPOSÉ A LA SOUS-PRÉFECTURE

0 5 DEC. 2019

LE

Jean-Michel DEGREMONT